

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SYNTHÈSE DES DÉCHETS DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION CENTRE- VAL DE LOIRE EN 2023

SYNTHÈSE
JUN 2026



CENTRE-VALDELOIRE.FR



1 OBSERVATIONS DES DÉCHETS DANGEREUX

D'après le code de l'environnement (article R541-8), les déchets dangereux contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

1.1. QUANTITÉS, TYPOLOGIE ET ORIGINE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

1.1.1. DÉCHETS DANGEREUX TOTAUX PRODUITS

En 2023, **254 900 tonnes de déchets dangereux ont été produites** au total (hors VHU¹ et DEEE²) en région Centre-Val de Loire.

La quantité totale de déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire en 2023 a diminué de 7% par rapport aux données de 2021 (273 841 tonnes (hors VHU et DEEE)).

À noter qu'au niveau de la répartition départementale de la production de déchets : le département du Loiret produit près de 42% des tonnages, suivi par l'Indre-et-Loire (17%).

En 2023, les principaux déchets dangereux produits (hors VHU et DEEE) en tonnages sont :

- Les déchets liquides (31 089 t – 12%) ;
- Les eaux de lavage industriel (26 071 – 10%) ;
- Les résidus de séparateurs eau/hydrocarbures (20 696 t – 8%).

Les mêmes types de déchets étaient également les plus importants en 2021.

En 2022³, **80 154 tonnes de VHU** ont été collectées par des centres agréés en Centre-Val de Loire (ADEME, 2022⁴).

En 2023, **43 600 tonnes de DEEE** sont collectées en Centre-Val de Loire (ADEME, 2023⁵).

1.1.2. DÉCHETS DANGEREUX NON DIFFUS (GROS PRODUCTEURS)

En 2023, on observe qu'**au moins 176 119 tonnes** des 254 900 tonnes (soit près de 69%) sont des déchets dangereux **non diffus**, produits par des **gros producteurs** (>2 tonnes).

L'industrie représente le principal producteur de déchets dangereux sur la région (44%).

1.1.3. LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX PAR LES PETITS PRODUCTEURS : LES DÉCHETS DIFFUS

En 2023, d'après la quantification du tonnage minimal de déchets non diffus produits (IREP Producteur, 2023), on sait, qu'**au maximum, 78 781⁶ tonnes** (soit près de 31%) sont produites par des petits producteurs.

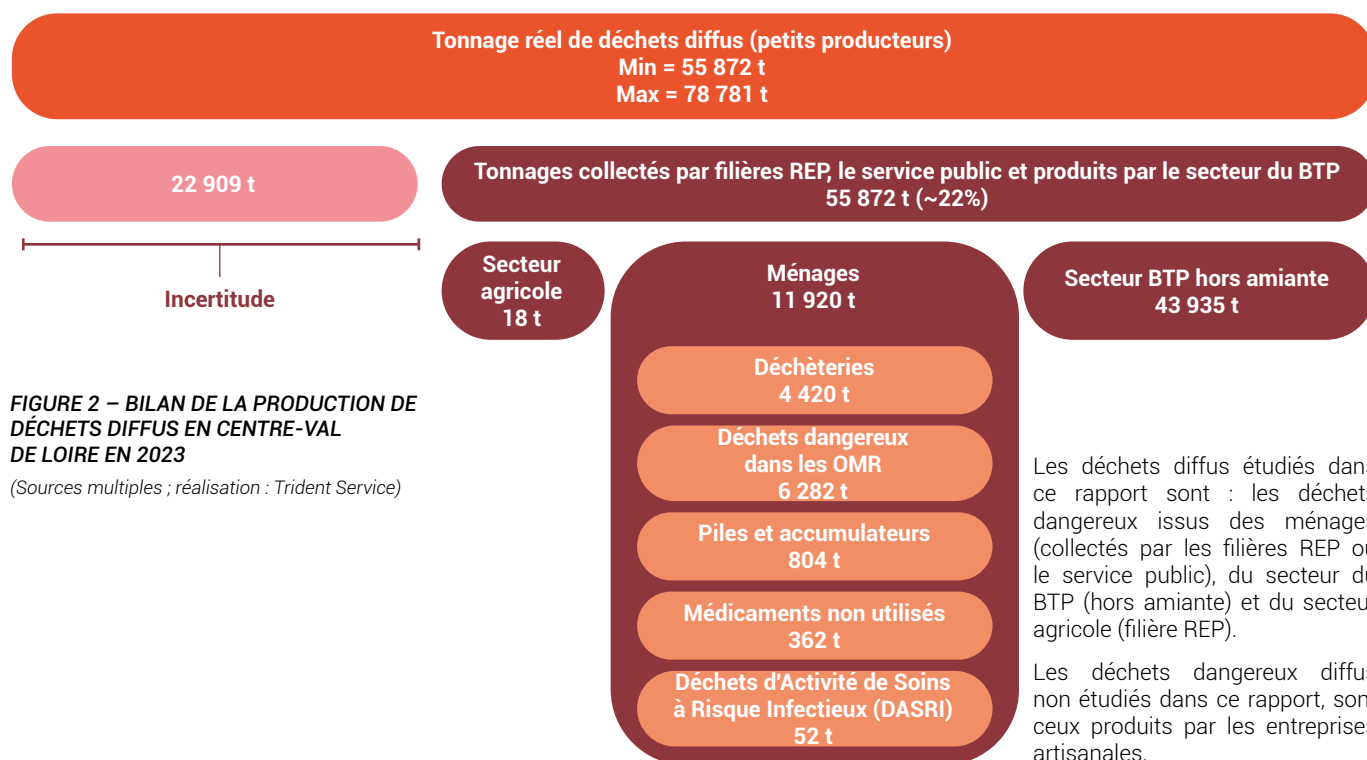


FIGURE 2 – BILAN DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DIFFUS EN CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023

(Sources multiples ; réalisation : Trident Service)

Les déchets diffus étudiés dans ce rapport sont : les déchets dangereux issus des ménages (collectés par les filières REP ou le service public), du secteur du BTP (hors amiante) et du secteur agricole (filiale REP).

Les déchets dangereux diffus non étudiés dans ce rapport, sont ceux produits par les entreprises artisanales.

¹ VHU = Véhicule Hors d'Usage

² DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

³ Les données 2023 n'étant pas disponibles, les données les plus récentes sont utilisées (2022).

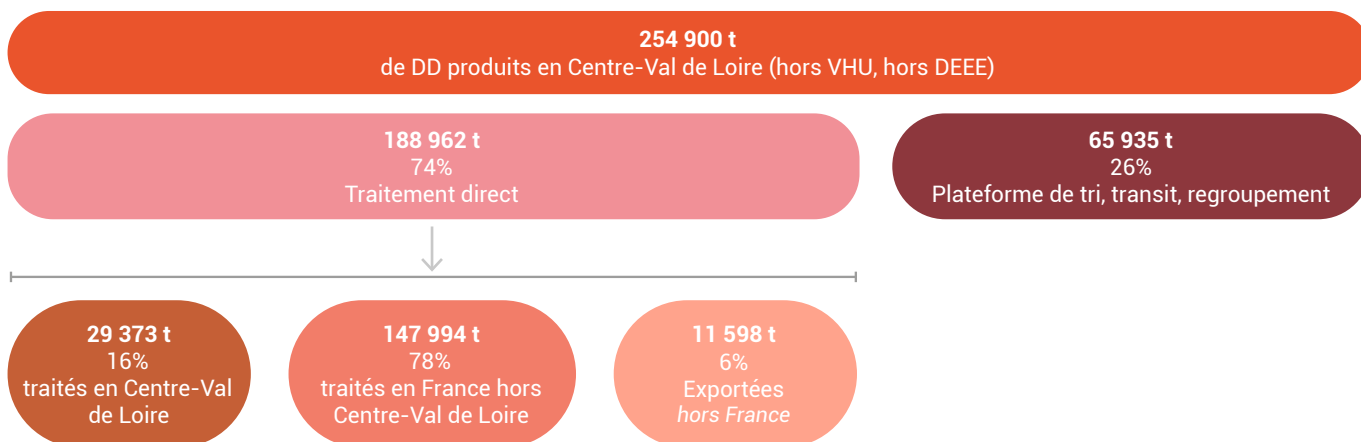
⁴ Rapport-Annuel-Vehicules-Données-2022

⁵ Tableau de bord - Équipements électriques et électroniques (EEE)

⁶ 254 900 t – 176 119 t = 78 781 t

1.2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

1.2.1. SYNTHÈSE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2023



1.2.2. DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (IREP ELIMINATEURS)

En 2023, 254 900 tonnes de déchets dangereux (Hors VHU et DEEE) ont été produites dans la Région Centre-Val de Loire. Parmi ces 254 900t, 74% ont subi un traitement direct (sans transit ou regroupement). La répartition géographique du traitement est la suivante :

- 16% des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire étaient traités dans la Région (29 373 tonnes) contre 17% en 2021 et 8% en 2015 ;

- 78% étaient traités hors de la région sur le territoire national (188 962 tonnes) dont 63% dans les 6 régions limitrophes⁷ de la région Centre Val-de Loire. Les principales régions de traitement sont : Pays de la Loire (31 %), Normandie (16 %), Hauts-de-France (10 %) et Île-de-France (11 %)

- 6% des déchets dangereux sont exportés (données issues du PNNTD⁸), principalement en Allemagne (82%), puis en Suisse (3%) et en Belgique (10%), en Espagne (3%) et dans une moindre mesure en Pays-Bas (2%) et en Italie (<<1%).

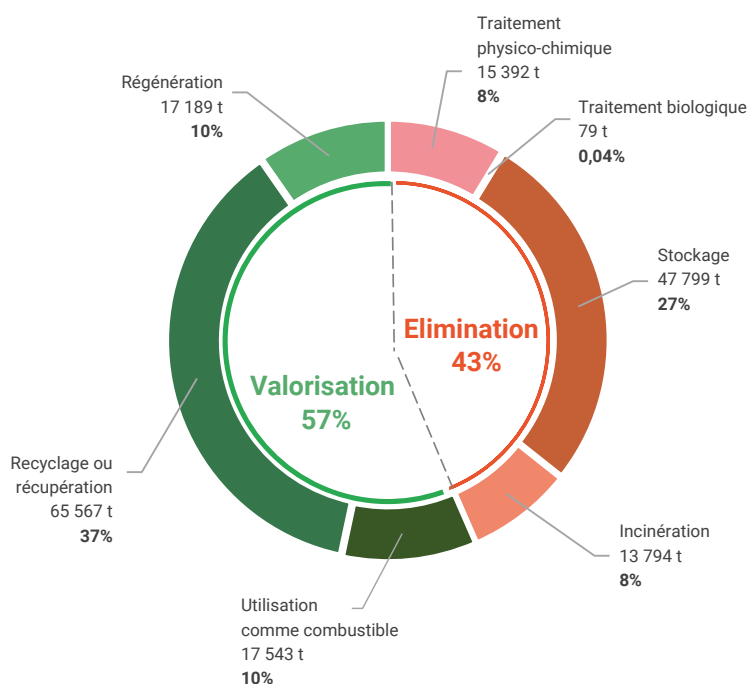
La proportion de déchets produits en région Centre-Val de Loire et traités en France et à l'étranger est relativement stable (respectivement 94% et 6%). En revanche, la part des déchets dangereux produits et traités directement dans la région a légèrement diminué (24% en 2023 et 29% en 2021).

1.2.3. MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Entre 2021 et 2023, la gestion des déchets dangereux en région Centre-Val de Loire évolue avec une diminution de la valorisation (environ - 7 points) et une augmentation du stockage (environ + 7 points).

Le graphique ci-dessous détaille les modes de traitement.

Ces évolutions s'expliquent surtout par une **réorganisation des flux de déchets** (moins de déchets traités localement et davantage orientés vers d'autres sites) et par **un chantier exceptionnel** dans le Cher (18) ayant généré des terres polluées orientées vers le stockage.



⁷ Pays de la Loire, Île-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté

⁸ PNNTD : pôle national des transferts transfrontaliers de déchets

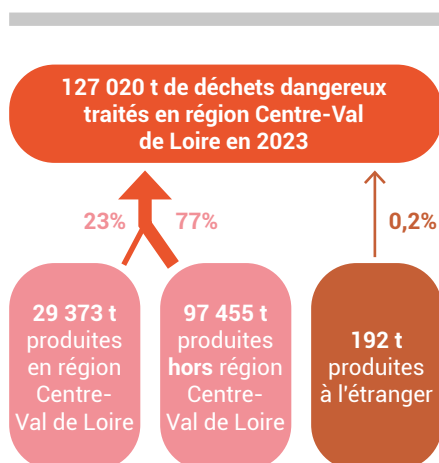
1.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX DANS LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

1.3.1. ORIGINE DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (IREP ELIMINATEURS, PNTTD)

En 2023, 127 020 tonnes de déchets dangereux au total (hors VHU, hors DEEE, hors transit et regroupement) ont été traitées dans la Région Centre-Val de Loire (120 924 tonnes et 95 520 tonnes en 2015) :

Les quatre régions qui importent le plus de tonnages en Centre-Val de Loire sont :

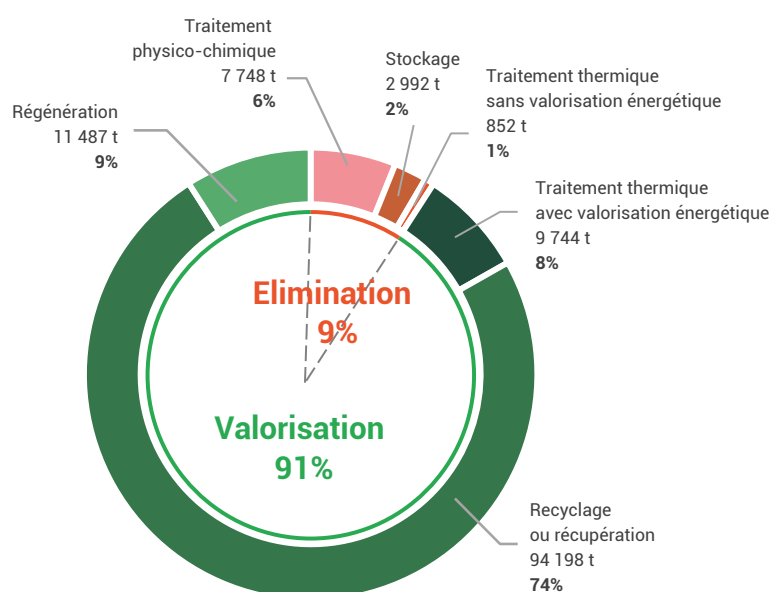
- Ile-de-France (12%, soit 14 817 tonnes contre 16% en 2021) ;
- Nouvelle-Aquitaine (11%, soit 14 374 tonnes, contre 11% en 2021) ;
- Auvergne-Rhône-Alpes (7%, soit 9 278 tonnes, contre 8% en 2021) ;
- Pays-de-la-Loire (8% soit 10 087 tonnes contre 6% en 2021).



1.3.2. MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

En 2023, la proportion de déchets dangereux valorisés sur le territoire de la région Centre-Val de Loire demeure globalement stable par rapport à 2021, 91% sont valorisés (contre 90% en 2021) et 9% sont orientés vers l'élimination (contre 10% en 2021). Le graphique ci-dessous détaille les modes de traitement.

Ce qui signifie que la région est dotée d'installations permettant la valorisation des déchets dangereux.



1.4. FOCUS SUR L'AMIANTE

Le tonnage d'amiante collecté en Centre-Val de Loire est de **9 169 t en 2023**. En 2021, le gisement était d'environ **7 245 tonnes**.

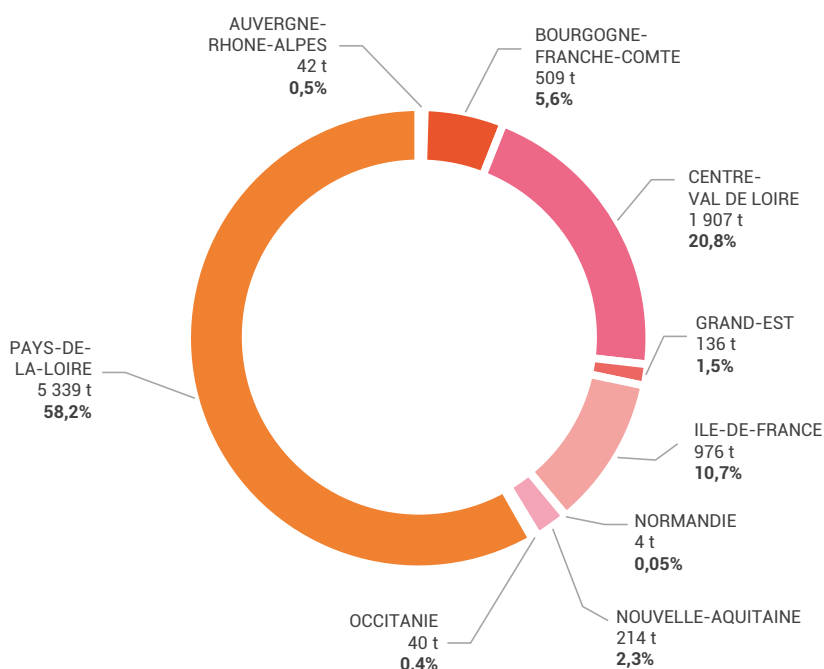
Ce gisement est majoritairement constitué (89%) de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Entre 2021 et 2023, le tonnage d'amiante traité en Centre-Val de Loire est multiplié par **6,5**, passant de **449 tonnes en 2022 à 2 926 tonnes**. Cette évolution s'explique par l'augmentation des capacités de traitement en région.

La région dispose de trois installations de traitement : **TERRALIA** (Loiret), **SEG** (Indre) et **COLAS France** (Cher), pour une capacité totale d'environ **18 500 tonnes par an**.

En 2023, **16% des capacités régionales** étaient effectivement utilisées.

Le graphique ci-contre détaille les régions de traitement de l'amiante produit en Centre-Val de Loire.



1.5. FLUX TRANSFRONTALIERS ET INTER-RÉGIONAUX

1.5.1. FLUX TRANSFRONTALIERS

Les flux transfrontaliers sont évalués à partir des données du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD).

En 2023, **192 tonnes de déchets dangereux produites à l'étranger ont été importées** en Région Centre-Val de Loire (-49% par rapport à 2021) et **11 598 tonnes ont été exportées vers des pays étrangers** (+20% par rapport à 2021). Près de 82% des déchets exportés dans un pays étranger l'ont été vers l'Allemagne et correspondent à des déchets de type mâchefers et REFIOM.

1.5.2. LES FLUX INTER-RÉGIONAUX

	Import vers CVL	Export de CVL
Pays de la Loire	11 955 t	63 131 t
Hauts de France	9 342 t	26 832 t
Normandie	7 174 t	32 735 t
Ile de France	17 977 t	25 635 t
Nouvelle Aquitaine	16 182 t	9 773 t
Auvergne Rhône Alpes	10 160 t	6 218 t

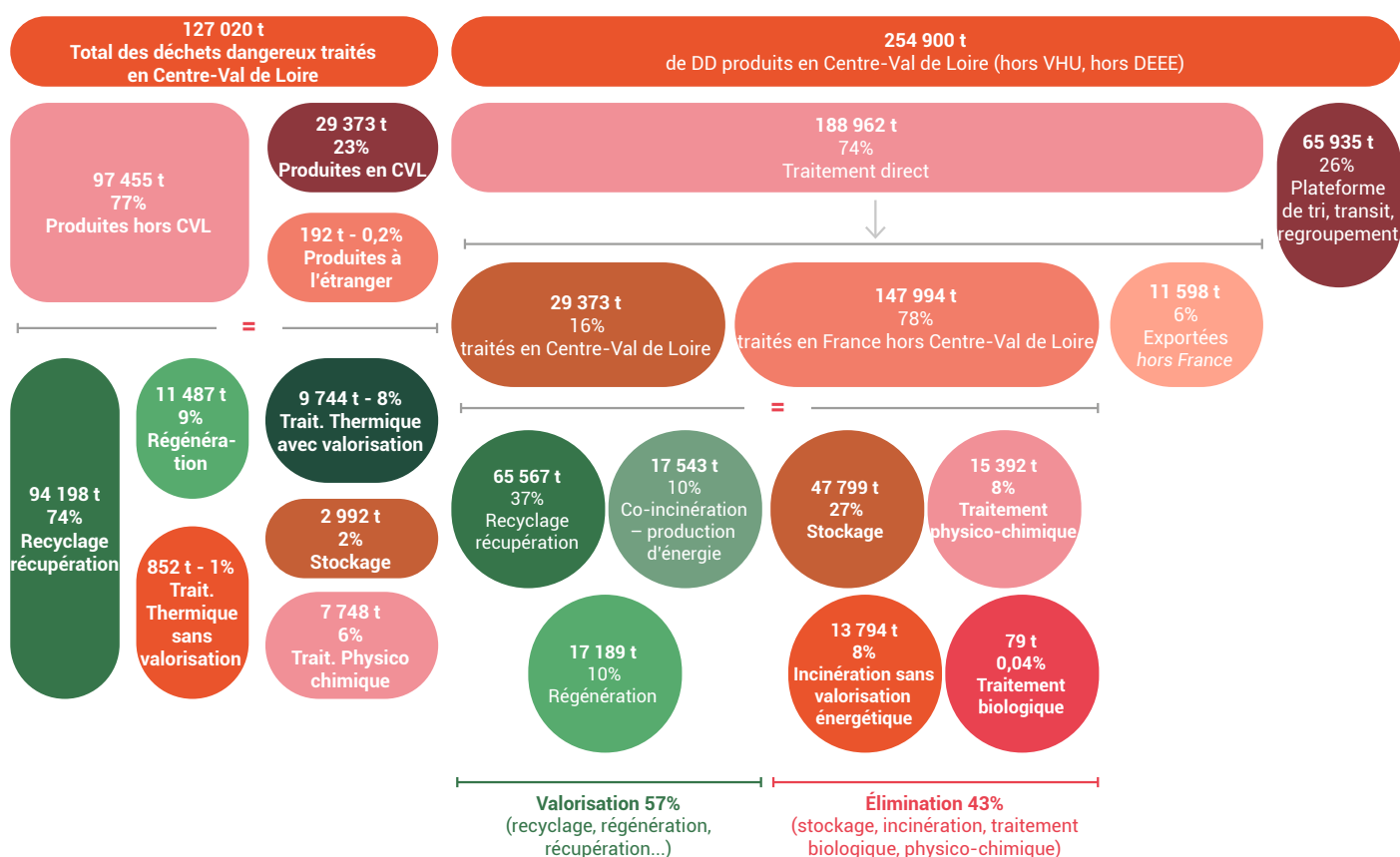
TABLEAU 1 - FLUX INTER-RÉGIONAUX

La région exporte **147 994 tonnes** (hors transit, hors regroupement) de déchets dangereux vers d'autres régions françaises, principalement vers les Pays de la Loire, les Hauts-de-France et la Normandie.

En parallèle, elle importe **97 455 tonnes** de déchets dangereux, principalement en provenance d'Ile-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Au global, la région Centre-Val de Loire est donc davantage exportatrice qu'importatrice de déchets dangereux.

1.6. SYNTHÈSE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE



Pour plus de détails, le rapport complet est disponible sur le site de la Région.

